



SIGNATURE DE LA **CONVENTION** DE PARTENARIAT ENTRE **LA FEDERATION BANCAIRE** **FRANCAISE ET LE CCAS DE** **LA VILLE D'AVIGNON**

DOSSIER DE PRESSE

LUNDI 17 JANVIER 2011

Directeur de la communication
Philippe DEBONDUE

Presse - Jean-Michel CABANNES
T. 04 90 80 84 56

Mairie d'Avignon
T. 04 90 80 80 55
F. 04 90 80 81 32

Site : www.avignon.fr
E-mail : communication@mairie-avignon.com





Signature d'une convention avec la Fédération Bancaire Française

Après avoir ouvert un Espace Enfance famille dédié aux futurs parents et été distingué au plan national pour son action en faveur des personnes âgées (avec le label « pôle d'excellence territoriale 2010 »), la Ville d'Avignon s'engage dans une nouvelle action à destination des Avignonnais les plus fragiles économiquement avec la signature de cette convention de partenariat.

CONSTAT

La crise financière internationale et ses conséquences sur l'économie accentuent les difficultés budgétaires des plus fragiles des ménages. C'est ce que souligne une enquête de l'observatoire des crédits aux ménages.

Ces difficultés sont à rapprocher de la montée du surendettement constatée depuis quelques mois par la Banque de France dont une enquête typologique sur le surendettement souligne qu'il est d'abord lié à un accident de la vie et une baisse des revenus.

Lorsqu'une personne connaît des difficultés d'ordre social (chômage ou perte d'emploi, maladie ou décès d'un membre de la famille, séparation du couple, etc.), ces difficultés ont presque toujours un retentissement sur sa situation économique.

Inversement, lorsqu'une personne connaît des difficultés d'ordre économique (insuffisance de revenus, surendettement, etc.) ces difficultés se répercutent très souvent sur le plan social (difficultés d'accès au logement, problèmes de couple, de santé, d'accès à l'éducation ou à la culture, etc.)



Signature d'une convention avec la Fédération Bancaire Française

OBJECTIF ET FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

Une meilleure coordination entre les acteurs économiques et sociaux peut améliorer l'accompagnement de ces publics confrontés aux problèmes socio-économiques actuels et prévenir les difficultés des populations fragiles, le plus en amont possible.

20 agents du CCAS, travailleurs sociaux (assistantes sociales et conseillers en économie sociale et familiale) et personnels administratifs seront concernés par ce dispositif qui permettra la mise en place de relations avec l'ensemble des banques situées sur Avignon.

Avec ce dispositif d'accompagnement des personnes en difficulté, un travailleur social du CCAS pourra mieux prévenir les personnes en situation difficile en le renseignant sur les mécanismes financiers bancaires et prévenir ainsi par exemple une interdiction bancaire.

De même, les partenaires bancaires seront mieux informés des dispositifs sociaux d'accompagnement (ex : commissions de surendettement).

Le partenariat entre les services sociaux et les banques pourra s'illustrer par :

- la mise en place de petits groupes de travail où les représentants des domaines économiques et social peuvent élaborer des propositions sur une problématique précise
- l'échange de documentation et plus généralement de supports de communication
- la tenue de réunions d'information ou de formation des personnels concernés où un représentant du secteur bancaire pourra intervenir devant des acteurs sociaux ou vice-versa
- la communication conjointe en direction des personnes en difficulté pour mieux faire connaître les solutions proposées.



Signature d'une convention avec la Fédération Bancaire Française

5 AXES DE TRAVAIL INSCRITS DANS LA CONVENTION

1 - Mieux se connaître

Objectif : faire en sorte qu'un conseiller bancaire puisse avoir, au niveau départemental, une vision claire de l'organisation des acteurs sociaux, de leur rôle et de leurs moyens d'action. De même un acteur social sera plus efficace s'il connaît les coordonnées et le mode de fonctionnement des entreprises bancaires, de leurs agences, leurs services relations clientèle, leurs médiateurs, etc.

Exemples d'actions : d'une part, élaborer à l'intention des acteurs sociaux, un document décrivant les structures et l'organisation des banques au niveau du département ; d'autre part, élaborer à l'intention des agences bancaires, un annuaire des acteurs sociaux du département décrivant, leur organisation, leur rôle, leur activité et leurs possibilités d'intervention.

2 - Disposer des informations nécessaires

Objectif : donner aux acteurs sociaux une source d'information pertinente sur les sujets concernant la banque et l'argent auxquels les personnes en difficulté pourraient être confrontés ; faciliter l'accès par les équipes bancaires à des sources d'information pertinentes sur les sujets concernant le domaine social (famille, logement social, prestations, handicap, etc.)

Exemples d'actions : identifier et évaluer des sources d'information possibles et présentation de ces sources aux collaborateurs concernés (par exemple le site www.lesclesdelabanque.com peut devenir une des sources d'information mises à la disposition des acteurs sociaux du département)



Signature d'une convention avec la Fédération Bancaire Française

3 - Faciliter l'acquisition de connaissances pratiques utiles

Objectif : permettre à des équipes du domaine social (ou du domaine bancaire) de se former sur des sujets en rapport avec les difficultés rencontrées par les personnes suivies (par exemple la Convention AERAS, ou encore le surendettement, etc.).

Exemples d'actions : identifier les besoins de formation en matière bancaire pour les acteurs sociaux ou en matière sociale pour les acteurs bancaires (thèmes qu'il serait souhaitable d'aborder et populations concernées) ; rechercher des intervenants et contribuer éventuellement à la mise au point des supports ; faciliter l'organisation matérielle des séances de formation.

4 - Améliorer l'accompagnement des personnes en difficulté

Objectif : repérer rapidement les personnes en difficulté et améliorer l'efficacité des interventions dans le domaine bancaire comme dans le domaine social, notamment par une meilleure coordination des actions.

Exemples d'actions : identifier les meilleures pratiques pour un repérage précoce des situations sociales et financières dégradées ; évaluer et tester des approches pratiques, en tenant compte des contraintes des acteurs bancaires et sociaux (notamment les contraintes de confidentialité ou encore les impératifs économiques)

5 - Développer des pistes de prévention

Objectif : améliorer les mécanismes de prévention des difficultés économiques et sociales.

Exemples d'actions : identifier les conditions qui conduisent à une dégradation de la situation d'une personne, analyser les actions de prévention qui pourraient être proposées et le moment le plus opportun pour leur mise en œuvre.



Signature d'une convention avec la Fédération Bancaire Française

LA FEDERATION BANCAIRE FRANCAISE

Cette fédération est représentée sur l'ensemble du territoire par son réseau de 109 comités des banques, régionaux et départementaux. Elle propose, dans chaque département, un programme d'appui technique complet (Les clés de la banque) offrant aux acteurs sociaux un accès à l'information et aux supports nécessaires pour aider les personnes les plus fragiles à mieux gérer leur budget et à maîtriser la relation avec la banque et l'argent.

Le Comité des Banques du Vaucluse de la Fédération Bancaire Française, association loi 1901, est situé dans les locaux du Crédit du Nord, 14 Place Crillon à Avignon. Il est représenté en Vaucluse par son président, Monsieur François FARRUGIA.